

Paris, le 6 mai 2011

Chers Adhérents,

Votre Syndicat s'engage en faveur du développement durable.

Le Synpase et sa Commission Développement Durable ont élaboré un outil vous permettant de mettre en valeur vos actions responsables et vous guidant dans vos démarches en faveur du développement durable.

### **Pourquoi créer Prestadd® ?**

Les questions de développement durable prennent une part croissante dans nos sociétés, et ce dans tous les secteurs d'activité.

Ces enjeux sont pris en considération par toutes les parties prenantes de notre secteur, qu'il s'agisse :

- des pouvoirs publics : la législation des marchés publics commande à la personne publique d'intégrer des critères de développement durable à toutes les étapes de la commande publique (articles 5, 6, 14, 50 et 45 du code des marchés publics)
- des donneurs d'ordre du spectacle et de l'événement : émergences de collectifs de festivals engagés, création d'annuaires de prestataires ayant engagé des actions en la matière, etc.

Afin de ne pas voir imposer aux entreprises du secteur de trop lourdes et coûteuses obligations (comme par exemple une certification ISO inadaptée et contraignante), le Synpase a souhaité devancer cet état de fait en offrant aux prestataires un outil innovant, leur permettant de mettre en avant leurs démarches, garantissant aux donneurs d'ordre un niveau d'exigence en matière environnementale, économique et sociale.

L'objectif est de permettre à nos entreprises de mettre en œuvre des actions n'alourdissant pas leurs charges, simplement et rapidement, et d'en faire un avantage concurrentiel, tout en s'inscrivant dans une gestion responsable de notre secteur d'activité et de votre entreprise.

### **Un outil d'accompagnement de nos entreprises**

Tout d'abord, le Synpase a voulu créer un outil pratique, lisible et abordable. La démarche est bien sûr à but non lucratif, le coût de l'obtention de la marque étant symbolique (prix d'appel à partir de 150 € par an), et uniquement destiné à couvrir les frais administratifs.

En effet, les normes et labels déjà existants (ISO, envol®, 123 environnement®, etc.) peuvent paraître parfois trop abstraits et ne concernent pour la plupart que l'aspect environnemental.

Dans la suite logique de la création du Label social, il semblait évident de créer un nouvel outil intégrant ces problématiques.

Le but est de fournir aux entreprises du secteur un outil conçu pour elles, pratique et pédagogique. Ainsi les enjeux majeurs du secteur ont été ciblés, avec des conseils pratiques et des aides s'y rattachant tout au long du questionnaire.

Le Synpase s'est également attaché à s'entourer des différents acteurs du secteur dans sa démarche. C'est ainsi que de nombreux partenariats sont nés :

ACFCI, Audiens, CMB, CSPE, FFM2E, France Congrès, AMF, Recylum, Ficam, SNES (Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles);

Et que d'autres sont en cours : Ministère de la Culture, Ministère de l'Écologie, Ademe, Afdas, Prodiss (Union du spectacle musical et de variété), SYNDEAC (Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles), SNDTP (Syndicat National des Directeurs et Tourneurs du théâtre privé), ANAé, Agi'son, CNV, Eco-maires, etc.

Ecocert, organisme de contrôle et de certification accrédité, nous accompagne en certifiant notre démarche et le référentiel.

### Qu'est-ce que Prestadd® ?

Prestadd® repose sur un questionnaire en ligne ([www.prestadd.fr](http://www.prestadd.fr)), qui offre une importante base de données à l'entreprise (veille juridique, liens vers les sites d'aide, informations sur les filières de recyclage, documents de sensibilisation, etc.) et permettant de faire remonter les initiatives innovantes des entreprises.

L'objectif est de simplifier la démarche du prestataire et de centraliser toutes les informations dans les trois domaines abordés par le questionnaire.

Ce référentiel reprend les 3 piliers du développement durable :

- Environnemental : Economie d'énergie, Economie des ressources en eau, Tri des déchets, Gestion responsable des transports, Réduction de l'utilisation de produits dangereux ou à usage unique, Eco-conception
- Social : Politique Ressources Humaines, Prévention des risques, Formation des salariés
- Economique : Achats responsables, Comportement éthique, Pérennisation de votre activité, Intégration dans le tissu économique et social local.

### Comment fonctionne Prestadd® ?

A chaque réponse donnée au questionnaire, un document justificatif doit être apporté afin de s'assurer de la validité et de l'objectivité des déclarations. Ce document peut être une photo, une facture, etc. dont la pertinence sera évaluée par la Commission d'attribution.

Cette Commission est l'organe d'attribution de la marque Prestadd®. Elle est composée de trois collègues bénéficiant du même nombre de voix :

- des entreprises labellisées
- les syndicats du secteur
- des institutions / associations reconnues dans le monde du développement durable

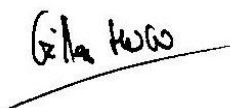
---

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Charlotte HAROUG, référent PRESTADD®, au 01.42.01.80.00, ou par mail ([charoug@synpase.fr](mailto:charoug@synpase.fr)).

**PRESTADD®** est donc un outil d'accompagnement, pédagogique, abordable et sur mesure, conçu pour vous et avec vous, permettant de valoriser votre entreprise auprès de vos clients. Souhaitons que nos entreprises soient ainsi plus responsables, et surtout... durablement rentables !

Je vous prie de croire, Chers Adhérents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gilles HUGO



Président

**SYNPASE 103, Rue La Fayette 75010 Paris Tél. 01 42 01 80 00 Fax 01 42 01 80 02**

Syndicat professionnel enregistré à la préfecture de police de Paris sous le N° 17938  
Siret N° 354 051 971 00019 APE 9411Z